



CONGRES NATIONAL DE LA POLICE TERRITORIALE ©

Syndicat de Défense des Policiers Municipaux

1^{er} syndicat national professionnel – 300 sections locales – 70 délégations – revue nationale 15000 ex.

14 septembre 2014.

COMMUNIQUE

ENVOYE SPECIAL SUR FR2 : REACTION DU SDPM



« La Police Municipale encore clouée au pilori »

Lors du reportage d'envoyé spécial du 11 septembre 2014, la police municipale a été, une fois encore, clouée au pilori. Il n'a été mis en avant que des « dysfonctionnements » au sein de services de police municipale, spécialement choisis, et non pas leur utilité dans la sécurité publique et dans la lutte contre la délinquance.

Certes, tous n'est pas parfait dans la Police Municipale, mais tout n'est pas imparfait non plus. Des situations anecdotiques ne constituent pas la réalité du métier de policier municipal.

La conduite de ce reportage, à charge, adopte systématiquement un point de vue négatif, agrémenté d'approximations, d'erreurs ou d'informations incomplètes, et nous allons le démontrer.

Tout d'abord, l'on peut s'interroger sur le fait qu'enquête exclusive, sur la chaîne M6, conduisait un reportage juste après les élections présidentielles, au moment où nous avons ardemment débattu du rôle des maires et de la police municipale en matière de sécurité publique.

Puis, juste après les élections municipales, France 2 entame un reportage sur la Police Municipale, alors même que la sécurité a été le sujet central de ces élections. La diffusion de ce reportage arrive à point nommé lors des débats sur la transformation de la Police Municipale en Police Territoriale, sujet qui aborde les pouvoirs de police du Maire.

En plus, ce reportage met en avant les propos d'un commissaire qui sort librement de son devoir de réserve, ce dont on peut s'interroger, pour discréditer un service de police municipale, au mépris d'une décision de justice définitive, et le journaliste d'enfoncer le clou en indiquant que les policiers municipaux violent toutes « *les règles du code de bonne conduite de la police nationale* » !

Le reportage, habilement manipulé, doit amener le spectateur à considérer que les policiers municipaux remplacent, de fait, les policiers nationaux sans en avoir le niveau, ni les compétences, que la police municipale serait une forme de police politique au service des maires où les dérives seraient évidentes.



Ce reportage amène à conclure que l'Etat doit rester le seul titulaire du pouvoir de police, ce qui garantirait une police formée et impartiale, question qui est posée au départ, souvenez-vous :

« Peut-on leur faire confiance pour assurer une mission de sécurité ? Comment les policiers municipaux sont-ils formés ? Ces équipes offrent-elles les mêmes garanties d'indépendance et de sérieux que celles de la police nationale ? »

Ainsi ce reportage sert une conception idéologique et politique, ce qui est n'est pas acceptable pour un reportage censé être impartial et sur le service public !

Où se trouve le contradictoire ? Quand le Journaliste a-t-il mis ses allégations face aux professionnels, policiers municipaux ?

Sans parler du titre « la vague bleue » dont certains policiers municipaux se sont émus...

Nous demandons donc au Ministre de l'Intérieur de se saisir de l'affaire, de diligenter les investigations nécessaires et de défendre la Police Municipale comme il défend la Police Nationale.

Les Policiers Municipaux ne veulent pas être considérés comme des « sous-policiers » !

En effet, dans ce type de reportages, qui fleurissent chaque été, les journalistes mettent en valeur la Police Nationale et la Gendarmerie, et se gardent bien de remettre en cause leurs interventions ou leur formation.

Tout est-il pourtant, parfait, dans les forces d'Etat ?

Le journaliste a pourtant oublié d'indiquer, par exemple, que les « bavures » sont inexistantes dans les nombreuses Polices Municipales armées.

* * *

Formation et compétences :

Tout d'abord, le reportage amène le spectateur à considérer que la sécurité appartient l'Etat et que les maires se substitueraient à lui, la Police Nationale n'étant plus en mesure d'assurer ses missions.

Faux : le Maire est responsable de la sécurité publique – notamment – sur sa commune. Il dispose de la Police Municipale pour mettre en œuvre sa politique de sécurité.

Le journaliste a fait preuve de manque de rigueur en oubliant d'indiquer que la Cour des Comptes a révélé que sur plus de 200 000 fonctionnaires d'état (police et gendarmerie nationales) seuls 5 000 sont présents sur la voie publique à l'instant T, sur le territoire national. C'est une erreur de croire qu'augmenter les effectifs de Police Nationale, de quelques centaines ou milliers de fonctionnaires, changerait significativement la présence policière sur la voie publique. Ce n'est qu'une goutte diluée dans un océan.

C'est donc en prenant leurs responsabilités, que des Maires choisissent de disposer, de développer ou d'armer leur police municipale.



Sur le plan de la formation, le journaliste prétend que la formation serait 2 fois moins longue que celle de la police nationale.

Comme pour les gardiens de la paix, le policier municipal est nommé stagiaire pour un an. Durant son stage, il alterne formation pratique et théorique. Il dispose ensuite d'une formation continue.

S'ils sont armés, les Policiers Municipaux disposent d'une formation *supplémentaire* initiale et continue en la matière.

Les adjoints de sécurité de la police nationale ne disposent, eux, que d'une formation de 3 mois, et sont pourtant systématiquement armés.

* * *

Le reportage indique que les Policiers Municipaux n'étant pas Officiers de Police Judiciaire (OPJ), ils auraient moins de compétence que la Police Nationale.

Encore une erreur.

Tous les gardiens de la paix de la police nationale ne sont pas OPJ. Tout comme les gardiens de la paix, les policiers municipaux relèvent « tout crime, délit ou contravention ».

Lors d'un flagrant délit, les policiers municipaux remettent la personne interpellée à l'OPJ, tout comme les gardiens de la paix.

* * *

Lors de la formation, le reporter agrmente son sujet avec une musique humoristique voir ironique, alors que des policiers municipaux ont dû mal à se déplacer et à se stationner avec un véhicule de service.

Ceci est particulièrement injurieux, gratuit et ne tend qu'à tourner en dérision les agents de police municipale.

Il s'agit d'une formation : les agents sont donc là pour apprendre ! Il est certain qu'on trouverait des situations similaires dans les écoles de police nationale.

Pourtant, le niveau de recrutement par concours des agents de police municipale est supérieur à celui de la police nationale.

Le journaliste met en avant qu'un policier municipal ne connaîtrait pas son code pénal par cœur. Nous ne connaissons pas un seul policier, même OPJ qui le connaisse par cœur !

L'on voudrait faire croire au « profane » qu'un véritable policier devrait connaître tous les codes, N° de paragraphe, par cœur. Le Policier Municipal doit connaître la Loi, comme le policier national, mais se réfère, comme tous les professionnels en la matière, y compris les Juges, aux mémentos et aux Codes en cas de besoin.

* * *



Woippy :

Lors d'un refus d'obtempérer amenant à une « course-poursuite » - il faut l'avouer à vitesse réduite – le journaliste met en avant que l'opération n'a mené à aucune interpellation, sous-entendant que l'affaire s'arrêterait là.

Faux !

Tout d'abord, les policiers nationaux retrouvant un véhicule sans son conducteur n'aurait pu qu'adopter la même attitude que les policiers municipaux : il n'est pas possible d'interpeller une personne absente...

Ensuite l'affaire ne s'arrête pas là : les policiers municipaux établiront une procédure – comme la police nationale – qui tendra à identifier l'auteur et qui identifiera en tous les cas le propriétaire du véhicule.

Ensuite, le journaliste affirme que les policiers municipaux ont violé de nombreuses règles de la circulation routière et toutes « *les règles du code de bonne conduite de la police nationale* » et en ayant adopté une attitude dangereuse.

Ceci est particulièrement surprenant : dans tous les reportages de la Police Nationale ou de la Gendarmerie figurent en bonne place des courses-poursuites, parfois à des vitesses très élevées... et les policiers ou gendarmes nationaux ne sont pas tous formés à la conduite rapide !

Le journaliste affirme le comportement fautif des policiers municipaux, appuyant ses commentaires par un Commissaire de Police, **sortant de son devoir légal de réserve**, en faisant un dangereux parallèle avec une situation passée où un drame avait eu lieu.

Ainsi, est totalement méprisée une décision définitive de Justice.

Le Commissaire devrait regarder l'ensemble des reportages concernant la Police et la Gendarmerie Nationale et s'empresse de condamner publiquement les « fautes » de ses subalternes !

Conclusion : il faut donc laisser partir les délinquants

* * *

Le Canet :

Le journaliste se transporte ensuite au Canet et évoque de graves dysfonctionnements, qui peut-être, existent.

Mais, cette situation anecdotique constitue-t-elle la réalité de la Police Municipale ? La Police Nationale ou la Gendarmerie ne connaît-elle pas de dérive politique ?



Pourquoi alors des Officiers de Gendarmerie ont-ils été récemment condamnés pour rétention illégale en retenant en dehors de tout cadre légal un syndicaliste dans leurs bureaux ? Faut-il rappeler l'affaire des paillotes ?

Mais nous savons que ces situations ne constituent pas la réalité du quotidien de nos camarades nationaux qui sont intègres et professionnels.

Mais il est trop facile et irresponsable d'assassiner gratuitement les policiers municipaux dans un reportage du service public .

Ce journaliste fera-t-il face à l'administré en infraction ou au délinquant, qui aura vu ce reportage discréditant notre profession et qui laisse planer des contre-vérités sur nos compétences ?

Ensuite, il est particulièrement cavalier de présenter et de faire attester des dysfonctionnements par un agent (non policier municipal d'ailleurs) politisé (front national) qui avoue lui-même avoir été renvoyé pour des motifs politiques ; ou encore par des agents supposément en fonction, eux-mêmes encartés politiquement.

* * *

Saumur :

Le Journaliste se transporte enfin à Saumur. Le Maire supprime sa police municipale dont sa brigade équestre estimant que le coût – élevé selon lui - ne justifierait pas d'avoir une police.

Quel est le coût de l'insécurité ?

Le Journaliste oublie un certain nombre de points :

- tout d'abord des reportages précédents ont montré que des commerçants et des habitants étaient mécontents de la suppression de la police municipale de Saumur... pas un mot sur le sujet.
- **La suppression de la police municipale à Saumur n'amènera pas de policiers nationaux supplémentaires ! au final, il y aura moins de policiers dans la rue pour assurer la sécurité et c'est le citoyen qui en subira les conséquences.**

Le Maire s'interroge sur l'utilité de la brigade équestre : et la proximité tant vouée par son parti ? et l'environnement ?

Le Maire assumera-t-il l'augmentation de l'insécurité dans sa commune ?

Le Maire s'interroge, scandaleusement : « les gilets pare-balle^(GPB) sont-ils vraiment nécessaires à Saumur ? »

Les Gendarmes ou Policiers Nationaux, compétents sur Saumur, ont donc le droit d'être protégés des balles, divers projectiles, et couteaux, mais pas les Policiers Municipaux ?

Le SDPM propose donc, que l'on désarme les Gendarmes, que l'on retire leur GPB, car c'est bien connu, en zone rurale, les agents des forces de l'ordre sont constitués de corps en métal (sic).

* * *



Notre conclusion :

Aucune mise en valeur de notre métier.

Ainsi, il n'a pas été mis en avant l'utilité de notre métier dans lutte contre la délinquance et l'insécurité, une vérité empirique qu'il suffit de constater :

Lorsque la précédente municipalité de Colombes (PS) a désarmé ses policiers municipaux et a réorienté leurs missions, l'insécurité a explosé.

Idem à Amiens.

Idem à Toulouse, où la nuit, les Policiers ont été remplacés par des gentils « chuteurs » (sic) etc...

Aucun reportage où la Police Municipale fonctionne normalement ? Aucune information sur les policiers municipaux récompensés pour acte de courage en sauvant des personnes en situation de noyade, par exemple ?

Aucune information sur les policiers municipaux qui ont arrêté en flagrance les auteurs d'un braquage ou l'arrestation de roms ayant dérobé 8000 € de bijoux comme à Sélestat dernièrement ?

Aucune information, sur ces policiers municipaux qui stoppent une tentative d'assassinat ? Comme ces policiers de Lourdes qui ont appréhendé dernièrement l'auteur d'une tentative de meurtre qui venait de tirer 3 coups de feu ?

Aucune information sur les dangers et difficultés de notre métier ?

Manifestement il s'agit d'un reportage tronqué, à charge et sans nuance qui, de fait, rend bien service à une certaine théorie idéologique et politique.

C'est inacceptable.

Le SDPM rend hommage à ces hommes et ces femmes qui accomplissent chaque jour un métier difficile au service de la population.

Le Bureau National, 14 septembre 2014.

